

Taxe d'apprentissage

Taos deskardiñ



Centre de formation
des écoles



Vous pouvez nous faire bénéficiaire de votre solde

Pour la formation des professeurs des écoles de DIWAN



Calculer

Calculer le montant dû au
titre de la masse salariale
2022



Déclarer

Déclarer et payer ce
montant à l'Urssaf ou la
MSA via la DSN d'Avril
2023 (règlement le 5 ou
15 mai 2023)




Se connecter

Se connecter à la
plateforme SOLTÉA
et choisir Kelenn

Comment affecter votre contribution à Kelenn ? En vous connectant à la plateforme SOLTÉA, avec votre numéro de Siret du 16 octobre au 9 novembre 2023.

Un moteur de recherche vous permet de sélectionner le centre de formation selon différents critères :
Siret **413 297 409 00067**, Localisation **Quimper**, Formation **Master MEEF**, UAI **0292193B**

 Vous désignez **KELENN, UAI 0292193B** comme organisme que vous souhaitez soutenir.

Le solde de la Taxe d'apprentissage représente en 2023, 0.09% de la masse salariale 2022.



02 98 95 55 99

3 straed Vañde / 3 rue de la Vendée
29000 KEMPER / QUIMPER

kelenn@kelenn.bzh - www.kelenn.bzh